



Mallemort, le 14 juin 2018

Chers Parents,

*Madame le Maire de Mallemort
Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence*

Le portail famille mis à votre service pour faciliter vos inscriptions, modifications ou informations fonctionne depuis la rentrée 2017.

Nous demandons aux familles ayant déjà un compte sur le portail de bien vouloir mettre à jour leurs informations en cas de changement (adresse, numéro de téléphone, numéro CAF ou MSA...).

Pour définir la fréquentation de votre enfant au service de restauration, vous trouverez ci-dessous, un calendrier à renseigner.

Comme chaque année, vous devrez nous fournir les justificatifs demandés : le justificatif de domicile (moins de 3 mois), l'attestation d'assurance pour l'année 2018/19 et pour les enfants en maternelles, l'attestation de travail des deux parents ainsi que la photocopie du livret de famille si une modification lui a été apporté.

Il sera possible de transmettre ces documents soit par mail : bureaucantine@mallemort13.fr soit au service Education aux horaires d'ouverture ou en les déposant dans la boîte aux lettres du service.

Pour l'enfant:

NOM	Prénom	Ecole	Classe

Fréquentation régulière (cocher les cases) :

LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Autres fréquentations (planning particulier) : cochez les jours souhaités.

SEPTEMBRE 2018

Lundi 3	Mardi 4	Jeudi 6	Vendredi 7	Lundi 10	Mardi 11	Jeudi 13	Vendredi 14
Lundi 17	Mardi 18	Jeudi 20	Vendredi 21	Lundi 24	Mardi 25	Jeudi 27	Vendredi 28

Il est important pour valider l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire, de nous restituer ces documents au service Education à l'école F. Mistral avant le 20 juillet 2018.

Fait à Mallemort le..... 2018

Signature des parents: